

PORT AUGUIER

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 constitue la traduction financière de l'orientation budgétaire débattue lors du conseil municipal du 24 février dernier.

Ce rapport de présentation a vocation de synthétiser et rendre accessibles les données budgétaires issues des maquettes règlementaires imposées par le cadre légal des différentes instructions budgétaires.

Le budget 2023 est élaboré dans un contexte particulièrement difficile. Alors que la commune d'Hyères souhaite poursuivre la qualité du service rendu aux usagers des ports, elle est confrontée d'une part, à l'inflation des prix et, d'autre part, aux mesures nationales, certes favorables au pouvoir d'achat des agents, mais impactant de manière significative les charges de personnel.

Aussi, afin de rendre possible l'équilibre de l'exploitation, une augmentation tarifaire de 5% a été nécessaire.

Les difficultés ne pèsent pas sur l'investissement. Les projets se poursuivront et, en ce qui concerne le port Auguier, le financement se fera sans emprunt.

Les lignes directrices qui avaient été présentées pour ce budget :

- L'amélioration de la sécurité portuaire avec le maintien des infrastructures
- La modernisation des services

Ainsi, le budget primitif 2023 s'élève à 564 K€. Il est composé de propositions nouvelles et du report des résultats et des restes à réaliser issus de la gestion 2022.

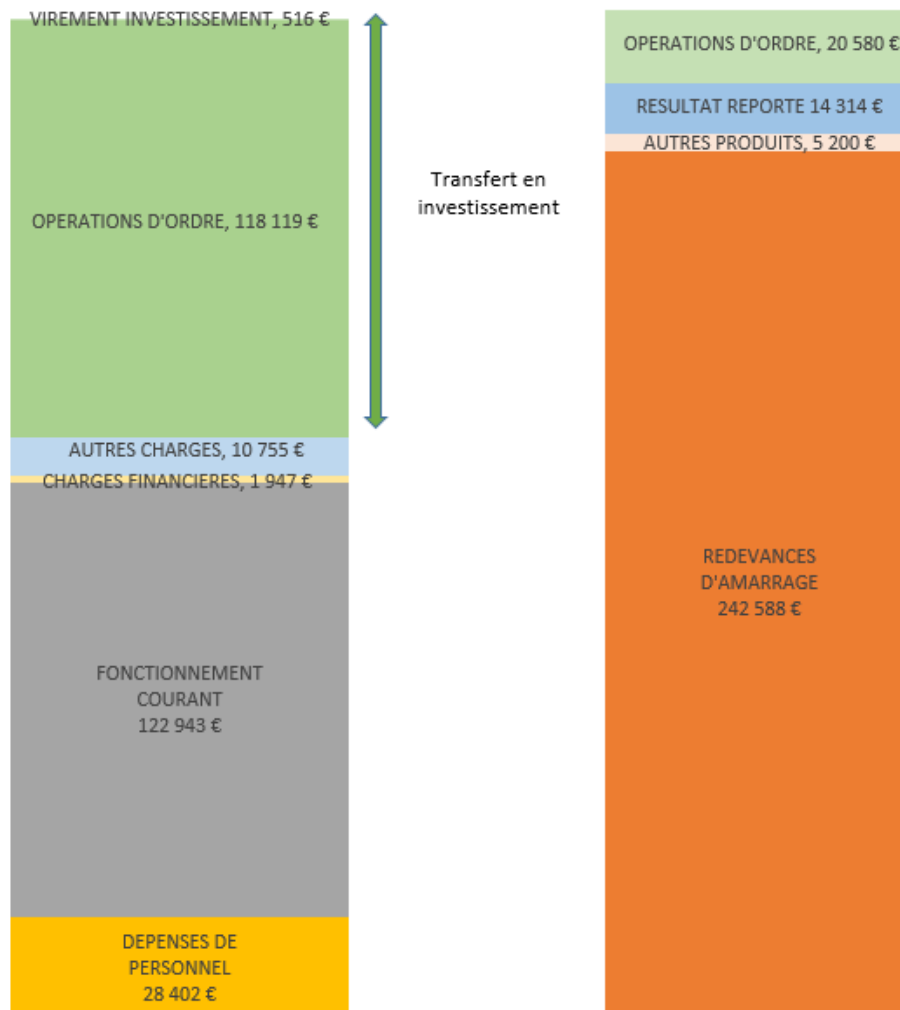
Il se divise en deux sections :

- ↳ **La section d'exploitation** qui retrace les recettes et les dépenses de gestion courante des services du port **s'équilibre à 282 681,52 €** ;
- ↳ **La section d'investissement** qui présente les recettes et les dépenses affectant le patrimoine du port **281 121,49 €**.

	Exploitation		Investissement		Ensemble	
	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
Opérations réelles	247 788,00	164 047,00	0,00	110 446,20	247 788,00	274 493,20
Opérations d'ordre	20 580,00	118 634,52	118 634,52	20 580,00	139 214,52	139 214,52
Opérations de l'exercice	268 368,00	282 681,52	118 634,52	131 026,20	387 002,52	413 707,72
Résultats reportés	14 313,52		162 486,97		176 800,49	0,00
Restes à réaliser				150 095,29	0,00	150 095,29
Total du budget	282 681,52	282 681,52	281 121,49	281 121,49	563 803,01	563 803,01

EQUILIBRE DE LA SECTION D'EXPLOITATION

282 681,52 €



A/ LES DEPENSES D'EXPLOITATION

Les dépenses d'exploitation concernent les dépenses relatives au fonctionnement courant du port, à la gestion financière et aux opérations exceptionnelles.

Elles sont composées de charges dites « réelles » estimées à 164 K€ et de charges dites « d'ordre » de 118 K€ correspondant aux dotations aux amortissements.

S'agissant des dépenses réelles, celles-ci sont en baisse de 5,55% par rapport au budget 2022. Elles se ventilent de la manière suivante :

Compte	Libellé	Budget 2022	BP 2023	Variation Budget/BP	
				En euros	En %
011	Charges à caractère général	117 864,61	122 943,00	5 078,39	4,31%
60	Achats	4 740,00	4 170,00	-570,00	-12,03%
61 & 62	Prestations de svices	78 284,61	82 459,00	4 174,39	5,33%
63	Impôts et taxes	34 840,00	36 314,00	1 474,00	4,23%
012	Charges de personnel	40 820,00	28 402,00	-12 418,00	-30,42%
6215	Personnel affecté p/coll. de rattachement	13 430,00	28 382,00	14 952,00	111,33%
633 & 64x	Masse salariale	27 390,00	20,00	-27 370,00	-99,93%
014	Atténuations de produits	500,00	250,00	-250,00	-50,00%
65	Autres charges de gestion courante	5,00	5,00	0,00	0,00%
66	Charges financières	3 000,00	1 947,00	-1 053,00	-35,10%
67	Charges exceptionnelles	300,00	300,00	0,00	0,00%
68	Provisions	10 200,00	10 200,00	0,00	0,00%
69	Impôts sur les bénéfices	1 000,00		-1 000,00	-100,00%
	TOTAL	173 689,61	164 047,00	-9 642,61	-5,55%

• LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

Premier poste de dépenses, ces charges représentent une enveloppe de 123 K€ (+4,31%).

Ces charges se ventilent principalement comme suit :

- Enlèvement des posidonies : 70 K€ ;
- Fiscalité : 36 K€ dont taxes foncières pour 19 K€ ;
- Entretien du port : 7 K€ ;
- Fluides : 2 K€.

Le reste de ces charges est composée notamment des achats de fournitures, assurances, des frais téléphoniques, frais bancaires...

• LES CHARGES DE PERSONNEL

Deuxième poste de dépenses, les charges de personnel représentent une somme de 28 K€ (-30,42%).

Ces charges rassemblent la refacturation des services de la ville et celle du port Saint-Pierre pour la mise à disposition :

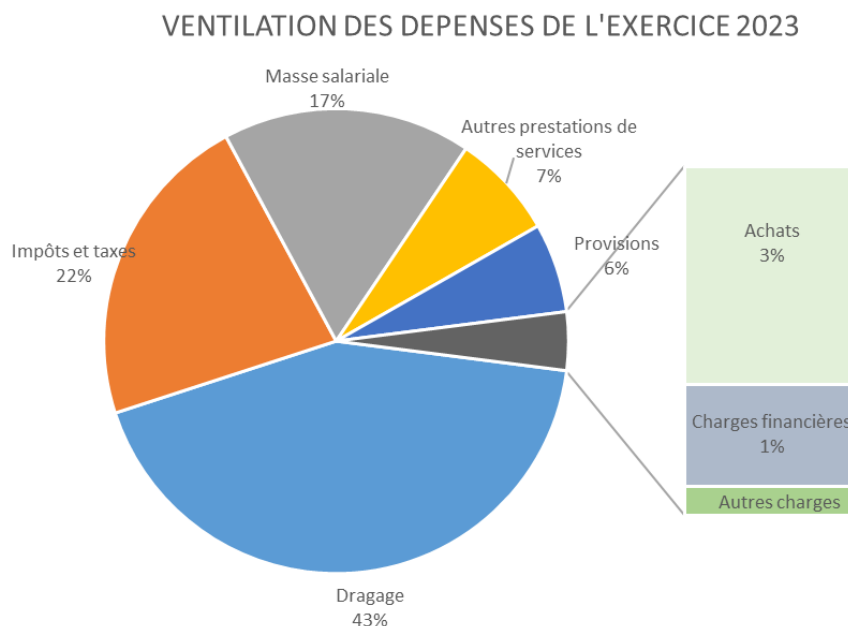
- D'agents portuaires pour la gestion et la surveillance du plan d'eau ;
- Des services administratifs et financiers ;
- De l'équipe techniques pour les interventions travaux et propreté.

• LES CHARGES FINANCIERES

Le prévisionnel de ce poste est de 2 K€ soit une baisse de 35,10% par rapport au budget 2022. Un emprunt est en effet arrivé à échéance en 2022.

• **LES AUTRES CHARGES**

D'un montant total de 11 K€, ces charges sont consacrées majoritairement aux provisions dans le cadre d'un contentieux indemnitaire.



B/ LES RECETTES D'EXPLOITATION

Les recettes réelles de l'exercice sont estimées à 248 K€ complétées par 21 K€ de recettes d'ordre (travaux en régie notamment).

Ces recettes sont complétées du résultat reporté de 2022 de 14 K€.

Compte	Libellé	Budget 2022	BP 2023	Variation Budget/BP	
				En euros	En %
013	Atténuations de charges	2 220,00	0,00	-2 220,00	
70	Ventes de produits, services, marchandises	233 700,00	244 288,00	10 588,00	4,53%
706	Redevances d'amarrage	232 000,00	242 588,00	10 588,00	4,56%
7088	Autres produits d'activités annexes	1 700,00	1 700,00	0,00	0,00%
75	Autres produits de gestion courante	280,00	0,00	-280,00	-100,00%
77	Produits exceptionnels	3 500,00	3 500,00	0,00	0,00%
	S/TOTAL	239 700,00	247 788,00	8 088,00	3,37%
002	Résultat reporté	50 478,03	14 313,52		
	TOTAL	290 178,03	262 101,52		

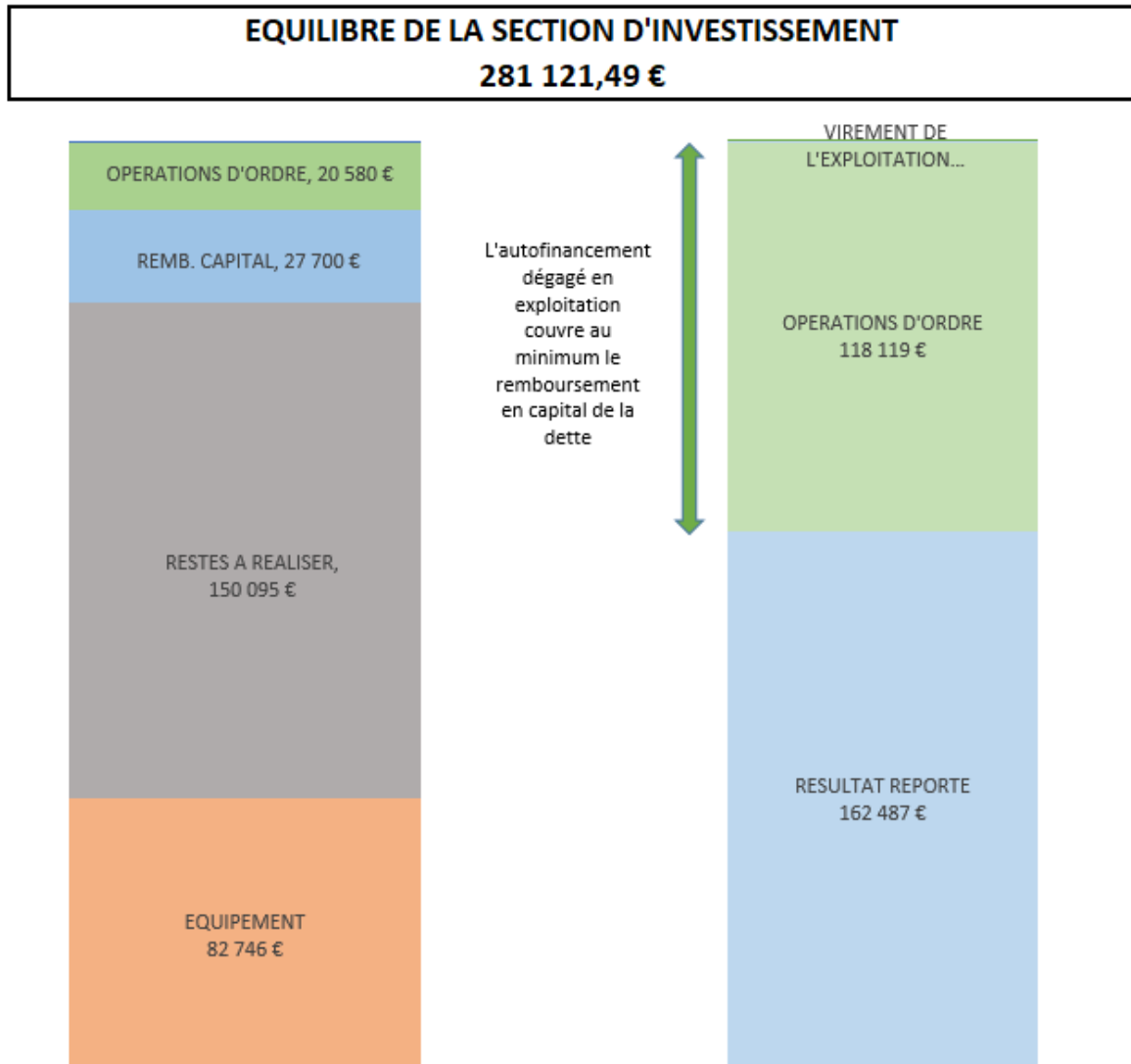
• **LES VENTES DE PRODUITS, SERVICES ET MARCHANDISES**

Avec 244 K€, ce poste évolue de 4,53% grâce notamment à l'augmentation des tarifs au 1^{er} avril et à l'attribution de deux postes en Contrat Longue Durée.

Il est majoritairement composé des redevances d'amarrage dont le seul produit est estimé à 243 K€. Le reste correspond au produit de la liste d'attente (2 K€).

• **LES AUTRES PRODUITS**

Les 4 K€ correspondent au recouvrement des frais irrépétibles et aux dépens suite à la condamnation de l'ASL Polynésie.



C/ LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 110 K€. Elles sont composées des dépenses dites d'équipement et du remboursement en capital de la dette d'un montant de 28 K€.

L'équipement représente 75 % de dépenses réelles d'investissement avec 83 K€. On distingue :

Thème	Equipement	BP 2023
Amélioration de la sécurité portuaire : Maintien des infrastructures		25 000
	Modelisation de la courantologie	
	Installation d'un poteau incendie	
	Mise en place d'une caméra de vidéoprotection	
Modernisation des services		7 000
	Remplacement du photocopieur	
	Equipement de réseaux	
	Equipement de la capitainerie	
Autres		50 746
TOTAL GENERAL		82 746

Les restes à réaliser complètent ce budget avec 150 K€ affectés à la réhabilitation du quai.

D/ LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

L'autofinancement constitue la seule ressource de l'exercice destinée au financement des dépenses avec 119 K€.

Cette somme vient en complément de l'excédent reporté de 2022 qui s'élève à 162 K€.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le budget primitif 2023 qui s'équilibre à 282 681,52 € en section d'exploitation et à 281 121,49 € en section d'investissement.